

Politique sur la protection des renseignements personnels de Zone3

Entrée en vigueur : 25 septembre 2023

1. Objet et champ d'application

Zone3 inc, ses filiales affiliées de production et de distribution et toutes autres sociétés détenues en totalité ou en partie par Zone3 inc. (ci-après, « **Zone3** ») s'engage à traiter les renseignements personnels qu'elle recueille sur les individus dans le cadre de ses activités (ci-après, les « **Personnes désignées** ») dans le respect de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* (la « **Loi** »). La présente Politique sur la protection des renseignements personnels (ci-après, la « **Politique** ») informe les Personnes désignées des pratiques de Zone3 quant à la collecte, l'utilisation, la communication, l'archivage et la destruction de ces renseignements personnels, ainsi que de leurs droits en lien avec leurs renseignements personnels.

2. Définition de « renseignement personnel »

Dans la présente Politique, le terme « renseignement personnel » désigne tout renseignement qui concerne une personne physique et permet, directement ou indirectement, de l'identifier et qui est protégé par la loi.

3. Collecte de renseignements personnels

Zone3 recueille les renseignements personnels au sujet des Personnes désignées qui sont nécessaires et légitimes dans le cadre des activités de son entreprise de production et de distribution d'œuvres audiovisuelles y incluant ceux nécessaires à des fins de financement ou exigés par les diffuseurs, distributeurs et partenaires financiers dans l'exercice de leurs droits et obligations. À titre d'exemple, Zone3 peut recueillir les renseignements personnels suivants à propos des Personnes désignées:

- **Identifiants et coordonnées**, nom, adresses courriel et postale, numéro de téléphone, pièces d'identité délivrées par le gouvernement (comme le numéro d'assurance sociale, les informations relatives à un visa et à un passeport), un permis de travail/séjour.
- **Renseignements démographiques**, date de naissance, genre, citoyenneté ou renseignements médicaux. Zone3 peut recueillir des renseignements démographiques en lien avec un programme d'équité, de diversité et d'inclusion, sur une base volontaire (comme l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, etc.).



- **Renseignements professionnels ou liés à l'emploi**, l'historique de rémunération, l'horaire de travail et le statut professionnel, l'expérience professionnelle, les études, les permis et l'historique des titres sauf si dévoilés publiquement par la Personne désignée (ex. sur LinkedIn), ainsi que les renseignements concernant les prestations et les congés, ceux relatifs à tout problème ou litige pouvant survenir, les rapports et les évaluations de rendement, les résultats de tests psychométriques, les dossiers disciplinaires, la date de cessation d'emploi ou fin de contrat de service et les motifs (volontaires ou involontaires et détails) de la cessation d'emploi ou fin de contrat de service.
- **Renseignements financiers**, dont ceux fournis à des fins de gestion de la paie (institution financière et numéro de compte bancaire) ou de services comptables pour le paiement des services et redevances dues en vertu des contrats de services conventionnés ou non, de participation à une œuvre audiovisuelles et les renseignements nécessaires à la délivrance des formulaires fiscaux.
- **Renseignements sur leurs contacts en cas d'urgence**, noms, coordonnées et la nature de la relation avec la Personne désignée.
- **Renseignements que Zone3 recueille sur l'utilisation faite de l'internet, de ses réseaux, de ses appareils et de ses locaux**, leur adresse IP (si elle permet d'identifier la Personne désignée) et l'identifiant de leur appareil (par exemple, si la Personne désignée se connecte au réseau Wi-Fi de Zone3). Zone3 peut recueillir des renseignements sur l'utilisation que les Personnes désignées font de leur compte de courriel de travail, de l'internet, des ordinateurs, des téléphones et des autres appareils leur appartenant ou appartenant à Zone3 auxquels ils ont accès dans le cadre de leur travail, et de leur appareil personnel utilisé dans le cadre de leur emploi ou leur service. Zone3 peut également recueillir des images vidéo et des photos par le biais de caméras vidéo en circuit fermé ou pour fin de diffusion.
- **D'autres renseignements**, dont ceux qu'ils peuvent fournir par l'intermédiaire du système de gestion de la paie ou du service comptable ou pour une participation à une œuvre audiovisuelle.

4. Utilisation des renseignements personnels

Zone3 utilise les renseignements personnels des Personnes désignées dans le cadre de ses activités notamment de production et d'exploitation de ses œuvres audiovisuelles, de la gestion de ses relations de travail et contrats de services et du financement de ses productions et de son entreprise et à toutes autres fins légitimes qui sont détaillées dans la présente Politique, ainsi qu'à d'autres fins permises par la Loi.

Par exemple, Zone3 peut utiliser les renseignements personnels des Personnes désignées aux fins suivantes :

- Pour administrer le personnel, les contrats de services, les autorisations de diffusion, les licences et les contrats de participation à une production, y compris vérifier l'identité des



Personnes désignées, gérer les impôts, la taxation, planifier les horaires et le contrôle des présences et des heures travaillées, mettre en place des coordonnées de contact en cas d'urgence et traiter les demandes des Personnes désignées en rapport avec leur travail ou services.

- Pour traiter les avantages sociaux, les indemnités de maladie et les congés, y compris pour déterminer l'admissibilité des Personnes désignées et de leurs personnes à charge et bénéficiaires et pour administrer la paie et les contrats de services.
- Pour évaluer le rendement, y compris pour prendre des décisions concernant les affectations, la formation, la rémunération et les promotions; prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique et psychique des Personnes désignées.
- Pour administrer les activités d'affaires internes, la réalisation d'examen, d'audits et de vérifications comptables et fiscales; la création de statistiques et d'outils analytiques à des fins légitimes tel qu'exigés par les partenaires financiers et les autorités réglementaires (ex. CRTC, BCPAC, SODEC, Fond des médias du Canada).
- Pour préparer et gérer des demandes de visa et de permis de travail.
- Pour respecter les obligations légales et réglementaires, pour répondre aux exigences de sécurité et à des fins de gestion des fraudes, y compris les enquêtes internes, le défaut et la violation du contrat de travail ou de service, incluant la surveillance de l'utilisation des systèmes de technologies de l'information de Zone3.

En plus des fins décrites ci-dessus, Zone3 peut également recueillir les renseignements personnels des Personnes désignées à toute autre fin, avec leur consentement, lorsque requis par la Loi.

Zone3 peut seulement mettre à la disposition de personnes œuvrant pour lui par contrat d'emploi ou de service, les renseignements personnels d'autres Personnes désignées, dans la mesure nécessaire dans le cadre de l'exécution de leur travail et contrat. Ces personnes qui ont accès aux renseignements personnels d'autres Personnes désignées doivent s'assurer de prendre des mesures et des mécanismes de contrôle appropriés pour les protéger et ces personnes ne pourront partager, copier ou utiliser à d'autres fins que dans le cadre de l'exécution de leur travail et contrat, les renseignements personnels d'autres Personnes désignées.

5. Communication des renseignements personnels

Zone3 peut également communiquer les renseignements personnels des Personnes désignées à des tiers à des fins détaillées dans la présente Politique et dans d'autres politiques et avis de Zone3, ou comme le requièrent ou le permettent la Loi.

Par exemple, Zone3 peut devoir communiquer les renseignements personnels des Personnes désignées aux catégories de tiers suivantes :



- Les organismes gouvernementaux, les partenaires financiers qui ont besoin d'y accéder (par exemple, pour répondre à des demandes relatives à l'assurance-emploi, à une demande de subvention ou de financement de ses productions audiovisuelles ou de l'entreprise, etc.).
- Les fournisseurs de services de Zone3 lorsque cela est nécessaire à l'exécution d'un contrat de service qu'il leur confie. Ces services peuvent inclure : des services d'audit et de vérification de chaîne de titre, de restrictions dans l'usage d'une œuvre audiovisuelle, des services de technologie de l'information, des services d'administration de la paie et de ressources humaines, de fourniture et d'administration des prestations, ou des cabinets de services professionnels comme les cabinets d'avocats ou les cabinets comptables qui fournissent des services professionnels à Zone3. Il est possible que Zone3 communique les renseignements personnels des Personnes désignées à certains de ses fournisseurs de services qui sont situés à l'extérieur du Québec. Zone3 déploiera les efforts commercialement raisonnables pour s'assurer de conclure un contrat écrit avec ses fournisseurs, prévoyant les protections requises pour assurer la protection des renseignements personnels des personnes désignées, en conformité avec la Loi.
- À des tiers dans le cadre de vérifications de références ou d'antécédents ou lorsque cela est contractuellement requis par un client de Zone3.
- À des tiers dans le cadre d'une transaction commerciale envisagée ou réalisée à laquelle Zone3 est partie, mais uniquement dans la mesure où les renseignements personnels sont nécessaires à de telles transactions, auquel cas Zone3 se conformera aux exigences légales applicables lors du traitement des renseignements personnels.
- À des tiers, afin de permettre la production, coproduction d'une œuvre audiovisuelle ou son exploitation, et ce, uniquement dans la mesure jugée nécessaire.

De plus, Zone3 coopérera avec les organismes chargés de l'application de la Loi et se conformera à toute ordonnance d'un tribunal ou à toute loi exigeant la communication de renseignements personnels, sans préavis supplémentaire ni consentement des Personnes désignées.

6. Conservation et destruction des renseignements personnels

Zone3 prend des mesures et des mécanismes de contrôle appropriés pour protéger les renseignements personnels des Personnes désignées. Ces mesures comprennent la restriction de l'accès physique aux bureaux et à ses dossiers, la restriction de l'accès non autorisé, de la communication, de l'utilisation et de la mauvaise manipulation des renseignements personnels dont Zone3 a la garde et le contrôle, le stockage des documents d'archives chez des tiers fiables, dans des locaux sécurisés, l'utilisation de pare-feu et de mots de passe pour les activités en ligne, la formation de temps à autre à ses employés et fournisseurs qui agissent en son nom.

Zone3 utilise également ces mesures de protection lorsqu'il supprime ou détruit les renseignements personnels des Personnes désignées.





Zone3 tâche d'assurer la conservation de ses renseignements personnels au Québec ou, lorsque cela n'est pas possible, au Canada. Toutefois, il se peut que les renseignements stockés sur les serveurs des fournisseurs de service de Zone3 soient situés à l'extérieur du Canada et peuvent ainsi être assujettis aux lois de ce pays. Sous réserve de ces lois étrangères, Zone3 utilisera au meilleur de ses capacités des mesures contractuelles pour maintenir des protections qui assurent aux renseignements personnels des protections au moins équivalentes à celles qui s'appliquent au Québec.

Zone3 conserve les renseignements personnels des Personnes désignées uniquement pour la durée raisonnablement nécessaire pour la réalisation des fins pour lesquelles ils ont été recueillis, ou tel que permis ou requis par la Loi.

7. Exactitude, accès et rectification

Les Personnes désignées doivent fournir à Zone3 des renseignements personnels exacts et complets, et doivent mettre à jour leurs renseignements personnels détenus par Zone3 rapidement après toute modification de ces renseignements.

Les Personnes désignées peuvent demander des informations sur leurs renseignements personnels détenus par Zone3, ainsi que l'accès à ces renseignements, et peuvent demander que leurs renseignements personnels soient modifiés s'ils sont inexacts ou incomplets sous réserve de diverses exceptions prévues par la Loi (notamment lorsque l'accès doit être refusé pour protéger d'autres personnes et pour protéger les renseignements privilégiés ou confidentiels de Zone3), le tout dans un délai raisonnable.

Les Personnes désignées peuvent également demander davantage d'information sur le traitement de leurs renseignements personnels par Zone3, notamment en ce qui concerne les catégories de personnes qui ont accès à leurs renseignements personnels au sein de Zone3 ainsi que la période de rétention applicable à leurs renseignements.

Les Personnes désignées peuvent adresser leurs demandes d'accès ou leurs demandes de rectification de renseignements personnels par écrit à leur gestionnaire ou superviseur. Les Personnes désignées qui ne sont pas satisfaites de l'issue de leur demande adressée à leur gestionnaire ou superviseur peuvent soumettre une demande d'accès formelle selon la procédure prévue à l'article 9 de la présente Politique.

8. Rôles et responsabilités des membres du personnel tout au long du cycle de vie des renseignements personnels

Toutes personnes œuvrant pour Zone3 par contrat d'emploi ou de service qui obtiennent communication de renseignements personnels dans le cadre de l'exécution de leur travail ou de leur contrat de service sont responsables de maintenir la confidentialité de ceux-ci dans la mesure prévue par la présente Politique.

A cet effet, Zone3 entend offrir de temps à autre à ces personnes de la formation en matière de protection des renseignements personnels et de sécurité de l'information.





Plus particulièrement, la Vice-Présidente Exécutive Finances et Administration exerce les fonctions de Responsable de la protection des renseignements personnels et est chargée de veiller au respect de la Loi.

L'équipe de Technologie de l'information, elle, est notamment chargée du stockage et de la sécurité des renseignements personnels collectés sur les biens de l'entreprise, y compris la gestion des droits d'accès aux personnes autorisées, ainsi que de la maintenance et la sécurité des systèmes informatiques qui traitent ces renseignements personnels.

9. Plaintes

Les Personnes désignées qui estiment que leurs renseignements personnels ont été traités en violation de la présente Politique peuvent soulever la question auprès du Responsable de la protection des renseignements personnels par courriel à l'adresse suivante : vieprivee@zone3.ca.

Tout incident de confidentialité impliquant des renseignements personnels doit être immédiatement signalé au Responsable de la protection des renseignements personnels. Un incident de confidentialité comprend les situations suivantes :

- L'accès non autorisé par la loi à un renseignement personnel;
- L'utilisation non autorisée par la loi d'un renseignement personnel;
- La communication non autorisée par la loi d'un renseignement personnel;
- La perte d'un renseignement personnel ou toute autre atteinte à la protection d'un tel renseignement.

10. Modifications apportées à la présente Politique

Zone3 entend réviser régulièrement ses politiques et procédures, et peut réviser la présente Politique de temps à autre. La présente Politique, telle que révisée de temps à autre, peut être consultée ici : http://documents.zone3.ca/Politique_protection_renseignements_personnels.pdf

